

Edito

L'heure est à la simplification. C'est désormais le mot d'ordre général. Ainsi, il faut simplifier l'orthographe bien trop ardue à apprendre pour les milliers de petits Français qui fréquentent les bancs de l'école de la République. A la poubelle donc les accents circonflexes un peu trop tor-dus, les "s" superflus, les "i" mal venus. L'éducation Nationale (et non l'Académie française) a tranché, vous aurez maintenant le droit d'écrire que les ognons vous font pleurer. On se demande bien pourquoi ils n'ont pas enlevé le "g" et décalé le "i" : onion, c'était encore plus simple, non ? En revanche, difficile de faire plus simple avec le nouveau nénufar qui perd donc son "ph" bien trop compliqué. Faut-il y voir une évolution ou plutôt (plutôt) un non-sens comme ce professeur de français interrogé par TF1 : «Est-ce qu'on supprime les dates de l'histoire de France sous prétexte que ce n'est pas facile à retenir ? Non. Il est plus simple, plutôt que de soigner le malade, de casser le thermomètre. Et là, en l'occurrence, on casse le thermomètre plutôt que de soigner les difficultés en orthographe que connaissent les élèves d'aujourd'hui». On n'aurait pas mieux dit. Et c'est sans doute la même logique qui a conduit à une autre simplification : celle de la géographie. Remplacer la Région Nord-Pas de Calais-Picardie par "Les Hauts de France", c'est tout de même plus facile à visualiser sur une carte. D'ailleurs on se demande pourquoi les autres régions hésitent encore dans le choix de leur nom parce qu'ils sont tout trouvés : Bas de France, Gauche de France, Droite de France (ou Ouest et Est, histoire d'être politiquement correct) et Milieu de France. Si c'est pas de la simplification ça...

Loi travail

Comprendre pour se défendre !

Pour essayer de désamorcer le mouvement de grogne qui ne cesse de grandir contre la loi El Khomri (une colère qui réunit jeunes et moins jeunes, salariés et étudiants, et s'est exprimée à de nombreuses reprises dans la rue notamment les 9 et 17 mars) Manuel Valls a présenté (en début de semaine dernière) aux organisations syndicales, patronales et de jeunesse, ce qu'il appelle le « nouveau départ » de la loi travail. Un nouveau départ bâti autour de reculs jugés conséquents et de nature à permettre un soutien actif par certaines organisations syndicales réformistes.

Immédiatement la presse nationale et singulièrement celle à la dévotion du patronat, se félicitait d'une démarche de compréhension, pendant que le sieur Gattaz au nom du MEDEF annonçait (histoire de donner le change) que ces reculs étaient inacceptables. Nous n'entendons pas dans cet article aborder l'analyse complète de ce nouveau texte. D'autant que se tiendra **ce jeudi 24 mars à partir de 18 h 30 au Bowling de Calais, un débat (auquel nous nous associons) pour mieux comprendre les dangers de cette nouvelle loi.** Un débat qui sera **animé par deux avocats, spécialistes du droit du travail**, qui s'efforceront exemples à l'appui de faire percevoir toute la nocivité de ce texte. Qu'il nous soit cependant permis de vous donner l'envie de venir. Pour comprendre, pour être mieux armé, pour débusquer le diable qui souvent se cache dans les détails. Disons-le franchement, ce pseudo nouveau départ aboutit en fait au même terminus.

La logique du texte qui, rappelons-le quand même, vient après les lois Macron, organise davantage encore la précarité, facilite les licenciements dits économiques, permet de se débarasser des salariés par le biais des modifications du contrat de travail, s'attaque à la durée du temps de travail... reste la même :

elle fragilise les salariés, et ne permettra pas de s'attaquer réellement au chômage, contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre dans sa présentation.

C'est ce que montre l'expérience des autres pays européens qui, comme en Allemagne, en Italie, en Angleterre ou en Espagne, sous couvert de réformer leur droit du travail, ont développé la précarité et la réduction des droits pour les travailleurs, accru les inégalités, **sans résoudre, au contraire, le problème du chômage.**

Certes, les fortes mobilisations ont contraint le gouvernement à réécrire quelques articles de la loi, ou faire quelques effets d'annonce. C'est un des résultats positifs à mettre au crédit de toutes les femmes et hommes qui se mobilisent pour s'opposer à ce texte et en exiger un autre. C'est un encouragement pour élargir la riposte à ce texte.

En effet toutes les mesures annoncées restent dérogeables selon les entreprises, le barème des indemnités prud'homales n'est pas supprimé contrairement à l'exigence de tous les syndicats, mais devient seulement « indicatif », et la garantie jeune, faute de moyens budgétaires pour y répondre réellement, reste un effet d'annonce sans garantie d'application,

alors que les missions locales connaissent des difficultés accrues, comme l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Plus grave, par la modification du contrat de travail, on permet au patronat, en cas de refus du salarié, de pouvoir licencier hors le cadre du licenciement économique.

Il y a indéniablement chez ce gouvernement, au-delà des effets d'annonce, un incroyable acharnement contre les salariés, leurs organisations, et le monde du travail.

La mobilisation doit donc se poursuivre. Pour qu'elle soit plus consciente encore, nous invitons au débat comme évoqué ci-dessous. Comme nous invitons à construire, à l'appel des **organisations de jeunesse, des syndicats, et de tous les citoyens qui le souhaitent** un grand rassemblement le **31 mars**, pour exiger le retrait du texte, et reprendre les négociations sur de nouvelles bases, pour un code du travail répondant aux besoins de sécurisation réelle des parcours professionnels, s'attaquant réellement au cancer du chômage.

Se rassembler partout en France, et surtout ici à Calais.

Ensemble, contribuons à ce que la mobilisation se renforce encore jusqu'à ce que l'objectif du retrait de la loi soit atteint.

Rendez-vous jeudi 24, pour comprendre, débattre.

A très bientôt dans la rue, pour faire obstacle aux mauvais coups et réclamer un autre avenir

Le dessin



On le note

Vous pouvez noter que le prochain conseil municipal a lieu :
le mercredi 30 mars
à 18 h 30,

le conseil communautaire quant à lui a lieu :
le jeudi 31 mars,
Toujours à 18 h 30 .

Et on vous rappelle que c'est ouvert au public...

DÉBAT PUBLIC

sur la loi El Khomri
le jeudi 24 mars 2016
à 18 h 30

Bowling de Calais, avenue Saint-Exupéry

Organisé par la section de Calais du PCF
Animé par M^e Virginie Quenez, avocate
En présence de M^e Philippe Brun, enseignant-chercheur, avocat

Venez nombreux

Coup de griffe

➤ Finances de la CAC : tout va bien !

Enfin presque. La commission des finances de l'agglomération calaisienne s'est tenue la semaine dernière en vue de préparer le prochain conseil. L'occasion évidemment de regarder les chiffres, après une année 2015 particulièrement troublée.

Retour sur image :

La gestion contestée et consternante du président Blet devient telle que ses soutiens le lâchent. Dans le second trimestre de 2015, il démissionne de sa fonction de président de l'agglomération, puis de celle d'adjoint au maire de la ville de Calais.

Alors que depuis des mois notre petit journal interroge sur l'incapacité de la structure à honorer ses engagements financiers, voilà tout à coup que ceux qui n'ont rien vu, « découvrent l'étendu des dégâts. »

Il sera dit en séance plénière que le budget proposé pour 2015 n'est pas sincère, comme il sera dit plus tard que le compte administratif est faux. Alors que la chose est de notoriété publique, ni la sous-préfecture de Calais, ni la préfecture (à notre connaissance) ne se saisissent du dossier !

Seuls les salariés paieront la note, avec la suppression de plus de 20 emplois, et la détérioration sans précédent des conditions de travail.

Les demandes publiques répétées de Jacky Hénin pour obtenir des comptes rectifiés, restent jusqu'à ce jour lettre morte.

Avec le budget 2016, on pouvait s'attendre à plus de sérieux, une volonté évidente de montrer sa bonne fois.

Il faudra encore patienter, car entre les dits et les non-dits, la lecture qu'il faut savoir faire entre les lignes, il apparaît que, de nouveau, le compte administratif 2015 sera faux, que le prochain budget 2016 ne sera pas sincère.

La faute à des oublis de dépenses. Forcément si l'on oublie les dépenses on n'a pas à trouver les recettes nécessaires. C'est vrai pour les investissements, c'est vrai pour le budget assainissement... Une réalité qui met parfois en danger le service public. Ainsi il a été dit pour le secteur de l'assainissement que l'année 2016 serait encore particulièrement tendue. La faute à 1 200 000 euros de dépenses issues d'exercices antérieurs. Une réalité qui amène le service à travailler avec rien et parfois à se retrouver incapable d'assumer la sécurité publique.

Faute d'être entendus, les élus de l'opposition envisagent sérieusement d'interpeller le représentant de l'État dans le département, pour savoir si la France reste un pays de droit ou si (sans qu'on le sache) elle serait devenue une république bananière.

Poil à gratter

Service public et service public

La semaine dernière une jeune fille de l'agglomération s'est retrouvée confrontée à une situation, dont nul doute elle se souviendra longtemps.

Alors qu'elle attendait le bus devant l'amener aux portes de son établissement scolaire, la jeune fille voit passer l'horaire et se dit qu'il doit y avoir un problème.

Pas plus intimidée que cela, la jeune écolière téléphone au SITAC et explique son cas. L'interlocuteur admet la réalité du problème et réagit en responsable d'un service public. Il informe la jeune fille qu'il détourne un véhicule de contrôleurs, la rassure en lui disant qu'elle sera à l'heure pour ses cours. Incroyable mais vrai, elle est arrivée à l'heure. On ne peut que se féliciter de cette attitude responsable de salariés remplissant une mission de service public.

Une attitude qui n'a pas grand-chose à voir avec celle de ces élus qui obligent le même syndicat de transport à faire voyager à vide une navette fluviale (combien ça coûte tout ça ?), à bloquer les Calaisiens qui se rendent ou rentrent du travail pour laisser passer une navette presque toujours vide.

On ne doit pas tous avoir la même définition de la notion de service public.

Dans quelle entreprise cela se passe-t-il ?

Un certain nombre de véhicules affectés aux tâches de la société restent sur le parking de l'établissement. La cause à des contrôles techniques non effectués. Ainsi les besoins sont insatisfaits. Alors que l'on pourrait se dire qu'après tout cela permet de faire des économies, cela n'est pas exact puisque tout véhicule non remisé doit être assuré... à moins qu'elle (l'assurance) n'ait pas été réglée ? On se demande bien où cela peut-il se passer.

Vague à l'âme (suite)

La semaine passée nous vous parlions du terrain vague situé à l'angle des rue des 4 Coins et du 11 Novembre, régulièrement transformé en déchetterie sauvage. Eh bien ce que nous avions prédit s'est bien réalisé : le jour même de la sortie du Rusé, le terrain était nettoyé par les services de la ville. On ne peut pas dire, ils sont réactifs... Ça traînait tout de même là depuis des semaines...

Rendez-vous

LE RUSÉ

organise

A l'initiative de Jacky HÉNIN

**CONCOURS DE BÉLOTE
SOLIDARITÉ**

**VENDREDI
25 MARS 2016**

A partir de 18 heures 00

La totalité de la recette sera reversée au beau-fils de Romain JACOB, victime d'un accident de la route.

MISE : 10 €

Pour les réservations

téléphonez
au 06.35.58.26.58
ou
au 03.21.34.61.16



On a les moyens ou pas

Pour certains élus tout va toujours bien, même quand la réalité s'impose à tous. Ainsi le service de l'assainissement vit-il des jours difficiles. A titre d'exemple, en février sur les 7 véhicules que comptait le service 5 étaient ou en panne ou en procédure de contrôle technique. Sur les deux véhicules restants, on notait de réels problèmes empêchant de remplir toutes les missions.

